

EnR&R.1 Créer un RCU et une chaudière CSR/biomasse

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Présentation générale de l'action

Secteurs concernés Tertiaire - EnR&R - Branche Energie -

Descriptif de l'action 

Cholet Agglomération porte l'ambition de développer la production d'Energies Renouvelables sur son territoire en privilégiant le mix énergétique pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050. Il existe un tissu urbain sur le sud-ouest de Cholet sur lequel il pourrait être intéressant de déployer un RCU (Réseau de Chaleur Urbain). Les bâtiments potentiellement raccordés seraient un hôpital, une clinique, des collèges. En 2023, Cholet Agglomération a lancé une étude de pré-faisabilité qui a conclu à la faisabilité économique du projet, d'une part grâce à l'approvisionnement de CSR (Combustible Solide de Récupération) et d'autre part grâce aux gros consommateurs de chaleur dans le secteur sud-ouest de Cholet. Depuis, le Gisement de CSR s'est appauvri (du fait d'une baisse notable des déchets tout-venant), ce qui incite Cholet Agglomération à orienter une nouvelle étude de faisabilité basée sur une chaudière mixte (CSR et biomasse), courant 2025 .

Cible(s)

Elus, agents, entreprises, Bâtiments publics ou privés

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Développer la production d'énergie renouvelable en tenant compte des spécificités du territoire

Articulation avec les démarches de planification locales

Articulation avec le SRADDET, le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi Climat et Résilience

Loi APER

Evaluation initiale

Année de début 2025 Année d'échéance 2030 État A venir

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Réseaux énergétiques - Émissions de GES - Productions biosourcées - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Elevé Organisationnelle Elevé Financière Moyen

Acteurs

Porteur de l'action Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente Directrice Générale Adjointe Pôle Attractivité du Territoire

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Transition Ecologique

Élu référent Vice président en charge de la Transition Ecologique

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

ALTER ENERGIES (Technique) - SIEML (Technique) - TRIVALIS (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements 45135600 € Frais d'exploitation 0 €/an Moyens humains 0 etp

Subventions ADEME - RCU : 0 € (Incertaine)
Région : 0 € (Incertaine)

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Le coût de l'étude de l'opportunité est évalué à 135 600€, tandis que le coût global prévu pour la chaudière CSR et le réseau de chaleur est évalué à 45 000 000€.

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Production d'énergie renouvelable (GWh/an)